



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conditions d'attribution

Question écrite n° 67210

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessaire simplification de l'accès aux prestations familiales. Il rappelle que presque toutes les prestations familiales sont soumises à des conditions de ressources. Il constate que les plafonds sont différents selon les types d'allocation. Il souligne l'iniquité de ces plafonds de la difficulté d'expliquer à une famille que ses revenus n'ouvrent pas les mêmes droits selon l'allocation. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour simplifier, unifier et uniformiser les plafonds de ressources en fonction du nombre d'enfants à la charge des familles pour le calcul des prestations familiales, en dehors des aides au logement.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67210

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5726